



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers  
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 25 Avril à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

### **Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (14):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID - M. Jacques FAURE –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Jean PRORIOU – M. Xavier LIOGIER –  
M. Éric PETIT – M. Luc JAMON –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –  
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Robert CLEMENCON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Eric DUBOUCHET) –  
Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Louis SIMONNET) –

### **Etaient absents excusés (10):**

*. les membres ci-après :*

M. René PASCAL – M. Ludovic GIRE  
M. François BERGER –  
M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER

M. Didier USSON – M. Eric DUBOUCHET  
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR  
M. Daniel BILLARD –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****N° 2017.04.27**

**Objet :** Désignation d'un délégué local au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM adhère depuis 2012 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette association, loi 1901 à but non lucratif, est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante, le Comité syndical doit procéder à l'élection d'un délégué local pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Devant l'absence de candidats, Monsieur Jean-Paul LYONNET présente sa candidature pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale.

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé,

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 16 votants,

- **DESIGNE** Monsieur le Président membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution des présentes dispositions.

-----

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 25 Avril 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET